

1. Je soussigné(e)
accepte le règlement de l'épreuve détaillé ci-dessus.

Date et Signature

2. Je soussigné(e)
reconnais que conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés » l'organisateur m'a informé(e) :

- de l'existence de fichiers contenant des informations personnelles et du droit d'accès et de rectification dont je dispose.
- que les résultats pourront être publiés sur le site internet de l'épreuve et sur celui de la FFA. Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA (cil@athle.fr).

J'accepte / je refuse la publication de mes résultats
(*barrer la mention inutile*)

Date et Signature

3. Je soussigné(e)
autorise, à titre gracieux, la reproduction et l'exploitation de mon image au profit de l'organisateur (voire de ses partenaires) pour une durée de 5 ans.

Date et Signature

Les 10 km du printemps

Date :

Parcours de 10 km
Départ piste d'athlétisme à 09h30

Directeurs de course :

..... tel :
..... tel :

Portable du club : 55 43 21

Frais d'inscriptions : gratuit pour les membres, 10 euros pour les non membres et 5 euros pour les marcheurs

Les inscriptions se font au local du club entre 08h30 et 09h00.

Proclamation des résultats au local du club à 16h00.

La Foulée Des Iles est rattachée à l'assurance responsabilité civile de la Fédération Française d'Athlétisme.

! La Foulée Des Iles tient à informer les non licenciés qu'ils ont tout intérêt à se couvrir des éventuels dommages corporels en souscrivant une assurance personnelle.

Règlement de l'épreuve (coureurs) :

- En fonction de l'âge, il est rappelé que les épreuves sont ouvertes dans les limites des distances définies par la Fédération Française d'Athlétisme.
- Il faut être âgé d'au minimum 16 ans, et pour les mineurs faire signer la décharge parentale.
- Le certificat médical est obligatoire pour les non-licenciés à la Fédération Française d'Athlétisme.
- Les coureurs non licenciés ou extérieurs au club doivent présenter une attestation d'assurance individuelle couvrant leur participation à une épreuve de courses sur route ou en nature.
- Les départs sans dossard sont interdits.
- Se ranger sur le bas-côté de la chaussée à l'approche d'un véhicule.
- Respecter la signalisation, notamment la signalétique implantée par la direction de course.
- Interdiction de se faire suivre ou précéder par un véhicule.
- Les baladeurs de tout type sont interdits.
- Les animaux de compagnie sont interdits sur le parcours.
- Tout abandon doit être signalé au directeur de course.
- En cas d'accident ou d'incident, il est impératif d'aviser le responsable de la Croix-Rouge ou appeler le n° 55.67.67.
- Ne jamais quitter l'organisation sans aviser le directeur de course ou un organisateur.
- Les organisateurs sont couverts par l'assurance de la Fédération Française d'Athlétisme adossée à leur licence.

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

Club

Numéro de licence

Type de licence (et nom de la fédération associée)

.....

Pour les mineurs (*barrer les mentions inutiles*)

Je soussigné(e),
père / mère / autre autorise mon fils / ma fille / autre
....., à participer à la course décrite ci-dessus.

Date et Signature